Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212202618-20260320-D2026030103-DE

COMMUNE DE QUINTENIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026
Convocation du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, en salle du Conseil municipal de la mairie, les membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur BOULARD Jérémy, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Représentés : 0
Absents : 0
Votants : 11

Présents : BOULARD Jérémy, Maire,
THEZE Christine, MABBOUX Christian, Adjoints,
GOUR Philippe, JÉHAN Christèle, PERRET Marie-Laure, GOUAULT Guillaume, MERDRIGNAC Yvan, MACÉ Justine, LABBÉ Emilie, LUDET Kévin, Conseillers.
Pouvoirs : /
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : LABBÉ Émilie

Délibération 2026-03-01-03

ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11 (onze)
Bulletins blancs ou nuls : 1 (un) blanc
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10 (dix)
Majorité absolue : 6 (six)

a obtenu :

- Liste THEZE Christine, MABBOUX Christian : 10 (dix) voix.

- La liste THEZE Christine, MABBOUX Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoints au maire : Mme THEZE Christine, M. MABBOUX Christian.

Fait le 20 mars 2026,
Le Maire,
Jérémy BOULARD

La Secrétaire de séance,
Émilie LABBÉ

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
compte-tenu de son affichage le 23 MARS 2026
et de sa transmission en Préfecture le 23 MARS 2026